



Protocole Sanitaire HBC Blinois

Mesures sanitaires

En vous présentant dans les salles de sport (Catherine Destivelle - Jean Hervy et la salle de l'étoile ensemble scolaire Saint-Laurent) vous attestez avoir lu et accepté les conditions spécifiques liées au Covid-19 de ce document.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du périmètre des salles à partir de 11 ans. Nous conseillons tout de même aux plus jeunes de le porter également.

L'accès à la salle et aux vestiaires (Catherine Destivelle), se fera uniquement par le hall d'entrée côté gauche de la salle. La sortie se fera par l'issue de secours au fond à droite de la salle. La porte principale sera réservée à la sortie des personnes qui auront consommées au bar.

- Du **gel hydroalcoolique** est disponible au niveau des entrées et du **savon** dans les sanitaires. N'hésitez pas à vous **laver les mains très régulièrement**. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec votre propre flacon de gel hydroalcoolique.
- Merci de bien respecter le **sens de circulation et le marquage dans les gradins** mis en place dans les salles ainsi que la **distanciation physique**.
- Merci de bien **respecter le port du masque en tribune**. Pour les matchs, le placement est libre.
- Merci de **rester assis dans les tribunes pendant le match**. Seul le responsable de salle / Covid est autorisé à se déplacer pendant le match. Merci de ne pas vous approcher de la zone délimitée au bord du terrain.
- Les toilettes spectateurs seront accessibles dans le hall d'entrée. L'accès au bar du hall d'entrée sera possible uniquement entre les matchs. (Cf. § Point de Vente)

Vestiaires

Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve d'un référent club Covid et du respect des règles sanitaires : le responsable de salle sera automatiquement le référent Covid.

Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels :

- **Deux vestiaires pour une** équipe en ce qui concerne les temps d'habillage/déshabillage et les temps de douche.
- Limiter le temps de présence dans les vestiaires. Les équipes se changent dans les vestiaires, mais récupèrent leur sac, afin de laisser les vestiaires libres pour les équipes suivantes.
- Les vestiaires ne sont pas accessibles à la mi-temps des matches.
- Les joueurs/arbitres/dirigeants ne peuvent pas accéder au hall principal pendant les temps d'entraînement et de match (des toilettes et points d'eau sont disponibles dans le couloir des vestiaires).
- Port du masque obligatoire dans les vestiaires (sauf sous la douche) et lors du déplacement entre les vestiaires et la salle.
- Respect d'une distanciation physique d'1 mètre
- Matérialisation des espaces dans le vestiaire.
- Quatre personnes maxi dans les douches.

Après chaque utilisation, il faut aérer en laissant les portes ouvertes. Les dirigeants s'assureront que les joueurs/ses laissent les vestiaires propres après la douche (bouteilles vides, papiers). Une poubelle sera mise à disposition à la sortie des vestiaires.

Chaque équipe est responsable de son vestiaire

La désinfection des vestiaires sera ensuite effectuée par le responsable de salle entre chaque passage d'équipes. (Un tableau de suivi sera mis en place)

Point de vente

- L'accès au bar sera très réglementé.
- Le bar ne sera pas ouvert pendant les matchs.
- Nous demandons aux spectateurs d'éviter de venir à plusieurs pour passer commande afin d'éviter un brassage des flux trop important et permettre ainsi un strict respect des distanciations physiques dans le point de vente.
- Les consommations devront être consommées en tribune (gradins) ou dehors. Il n'est pas autorisé de consommer au bar, dans le hall, le couloir, salle de réunion ou vestiaires.

L'accès au hall d'entrée sera autorisé uniquement aux personnes se rendant au bar ou aux toilettes.

La santé de TOUS reste notre priorité, et fidèle à notre politique responsable, nous comptons évidemment sur l'ensemble des spectateurs et joueurs pour bien respecter toutes les mesures mises en place dans les différentes salles de sports. La bonne conduite de tous est essentielle afin de continuer à accueillir du public cette saison.

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

Le Bureau du Handball Club Blinois

Les Coprésidents

FORGET Antony - CZIMMERMAN Jean-Baptiste

Blain, le 15/09/2020



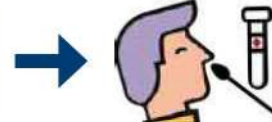
J'ai pris connaissance des informations et je les respecte

J'ORGANISE MES ENTRAÎNEMENTS

hors secteur professionnel

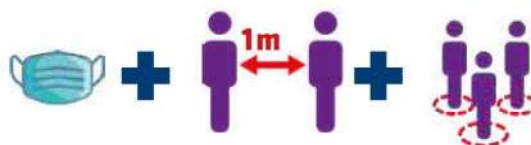


Ne peut participer à un entraînement toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19. Au moindre doute, il est désormais possible de se faire faire un **test RT / PCR** sans ordonnance.



Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve de :

- ▶ port du **masque** obligatoire (sauf sous la douche)
- ▶ respect d'une **distanciation** physique d'1 mètre
- ▶ matérialisation des **espaces individuels**.



Serviettes, gourdes, chasubles sont **individuelles**. L'ensemble des matériels utilisés **a été désinfecté** préalablement à la séance. Le ballon fait l'objet d'une attention particulière et notamment d'une désinfection autant que de besoin s'il se trouve être en contact durant l'activité avec toute personne extérieure à celle-ci.

La désinfection des mains est impérative **avant, pendant et après l'activité**.

Tout contact au visage d'un tiers impose la **reprise du protocole de désinfection** mains et ballons.



Si un des membres de l'équipe (joueur ou staff) **présente des symptômes** Covid-19 :

- ▶ isolement et test RT/PCR dans les 24H.

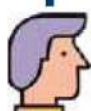
Si le cas est confirmé :

- ▶ isolement de la personne durant 7 jours.
- ▶ information des autres membres de l'équipe et de l'Agence Régionale de Santé pour que les mesures sanitaires qui s'imposent s'appliquent ([voir p. 11](#)).

La liste des cas contact potentiels est à établir par le club afin d'aider au «tracking» effectué par la CPAM.

▶ **L'application StopCovid** est fortement conseillée pour permettre de signaler aux participants de l'entraînement la survenue d'un cas.

▶ Il est préconisé de tenir un **fichier d'identification horodatée** de toutes les personnes ayant pris part à l'activité (joueur, staff, arbitre, accompagnant, public...) afin de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.



La **présence d'accompagnants** est possible sous réserve du respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique).



J'ORGANISE MES RENCONTRES

Lors de toute rencontre, un **référént sanitaire (COVID)** doit être désigné.

- Il a pour missions de :
- ➔ s'assurer de l'**information des équipes** sur les mesures sanitaires en vigueur.
 - ➔ s'assurer de la **dotation et du déploiement des moyens** nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur
 - ➔ évaluer sur le terrain les **risques** spécifiques et définir les **actions** correctives / préventives nécessaires.
 - ➔ assurer le **pilotage** opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.
- ➔ Si une **équipe professionnelle** participe à la rencontre, il convient de se rapporter au protocole LNH ou LBE.



Comme pour les entraînements :



Ne peut participer à une rencontre toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19. Au moindre doute, il est désormais possible de se faire faire un **test RT / PCR** sans ordonnance.



Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve de :

- ➔ port du **masque** obligatoire (sauf sous la douche)
- ➔ respect d'une **distanciation** physique d'1 mètre
- ➔ matérialisation des **espaces individuels**.



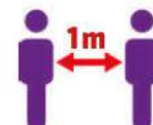
Serviettes, gourdes, chasubles sont **individuelles**. L'ensemble des matériels utilisés **a été désinfecté** préalablement à la séance. Le ballon fait l'objet d'une attention particulière et notamment d'une désinfection autant que de besoin s'il se trouve être en contact durant l'activité avec toute personne extérieure à celle-ci.

La désinfection des mains est impérative **avant, pendant et après l'activité**.

Tout contact au visage d'un tiers impose la **reprise du protocole de désinfection** mains et ballons.



La **présence d'accompagnants** est possible sous réserve du respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique).





Si un des membres de l'équipe (joueur ou staff) **présente des symptômes** Covid-19 :

- ▶ isolement et test RT/PCR dans les 24H.

Si le cas est confirmé :

- ▶ isolement de la personne durant 7 jours.
- ▶ information des autres membres de l'équipe et de l'Agence Régionale de Santé pour que les mesures sanitaires qui s'imposent s'appliquent (voir p. 11).

La liste des cas contact potentiels est à établir par le club afin d'aider au «tracking» effectué par la CPAM.

▶ **L'application StopCovid** est fortement conseillée pour permettre de signaler aux participants de l'entraînement la survenue d'un cas.

▶ Il est préconisé de tenir un **fichier d'identification horodatée** de toutes les personnes ayant pris part à l'activité (joueur, staff, arbitre, accompagnant, public...) afin de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.



Les gestes barrières et la distanciation physique demeurent obligatoires chez tous avec port de masque obligatoire au-delà de 11 ans

Distance physique d'1 mètre entre les personnes ou groupes de personnes d'un même foyer.



Port d'un masque de protection par toute personne à partir de l'âge de 11 ans :

- à l'intérieur,
- à l'extérieur en cas de risque de rupture de la distanciation physique.



Seuls les joueurs et les arbitres et uniquement pendant l'échauffement et le match sont dispensés du masque. Le masque pour l'entraîneur principal est simplement recommandé. Les autres membres du staff technique sont obligatoirement masqués.

JUGES-ARBITRES ET OFFICIELS DE TABLE

Un « Guide Sanitaire Arbitrage - secteur Amateur » viendra compléter ce guide.



Les juges-arbitres, les officiels de table doivent se munir de leur sifflet et cartons **personnels**.



Les officiels de table portent le **masque en permanence**.

L'ensemble des matériels utilisés est désinfecté **avant et après la rencontre** (ordinateur, table de marque, etc.)

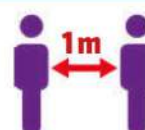
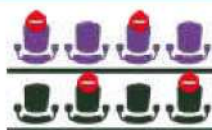


ACCUEIL DU PUBLIC

< 5000



Les rassemblements supérieurs à 5 000 personnes restent **interdits**.



La **gestion des flux** à l'arrivée et au départ ainsi que le **placement** des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour garantir la distanciation physique avec 1 siège entre les personnes ou groupes de 10 personnes étant venues ensemble. Le port du masque est obligatoire.

Il convient de préciser que ce type de rassemblement **peut être malgré tout interdit** par le Préfet en particulier en fonction de la situation épidémiologique nationale ou locale.

Ces préconisations faites à date sont susceptibles d'être complétées ou modifiées par des directives gouvernementales à venir.